

Qu'est-ce que le Régime Spécial d'Etudes (RSE) ?

Le RSE permet à un.e étudiant.e ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques portant, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études.

Le RSE est prévu dans les cas suivants pour les étudiant.e.s en formation initiale et en reprise d'étude :

- Etudiant.e.s salarié.e.s avec contrat de travail, intérimaires, en entreprise individuelle
- Etudiant.e.s en situation de handicap permanent ou temporaire
- Etudiant.e.s chargé.e.s de famille
- Etudiant.e.s bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à un RSE (sportif bon et haut niveau, artiste, militaire réserviste ou volontaire, service civique, sapeur-pompier volontaire, responsable associatif, élus...)
- Etudiant.e.s inscrit.e.s en double cursus (RSE pour l'inscription seconde)
- Etudiant.e.s en situation de longue maladie
- Etudiante en situation de grossesse

Quels aménagements possibles ?

- *Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.e*
- *Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne, ...)*
- *Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, ...)*

Quand déposer la demande ?

Cas général : au plus tard 15 jours après le début des enseignements du semestre concerné :

- Au plus tard le 22 septembre 2025 pour le 1^{er} semestre 2025-2026
- Au plus tard le 26 janvier 2026 pour le 2nd semestre 2025-2026

Hors cas général (situations survenues après les dates ci-dessus) :

- Étudiant.e.s qui débutent un contrat de travail :
au plus tard 15 jours après le début du contrat dernier délai.
- Étudiant.e.s concerné.e.s par les situations suivantes : chargé.e.s de famille, situation de longue maladie, de handicap temporaire ou permanent, en situation de grossesse :
la demande doit être déposée le plus rapidement possible.

Au-delà de ces délais l'étudiant.e pourra se voir opposer un refus.

Le formulaire de demande doit être **déposé auprès de la gestionnaire pédagogique** de la mention d'inscription
<https://lettres.uca.fr/lufr/service-gestion-pedagogique>

DEMANDE DE REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)

Nom : Prénom :

N° Etudiant :

Adresse :

Téléphone :

Composante :

Diplôme :

Année : Semestre :

Motif de la demande :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant inscrit dans une agence d'intérim (joindre justificatif)
- Etudiant travaillant sans contrat de travail (Déclaration sur l'honneur avec précision de la plateforme pour laquelle les missions sont exercées, les créneaux horaires...)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille ou aidant (justificatif/déclaration sur l'honneur du proche aidé avec lien de parenté)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université): (*préciser le statut*)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiante entrepreneur (joindre un justificatif)
- Autre :

Objet de la demande :

- Aménagements d'emploi du temps (choix d'un groupe de TD ou TP...)
- Dispense d'assiduité aux TD (les épreuves de contrôles continus sont remplacées par des examens terminaux à la fin du semestre)
- Aménagements pédagogiques spécifiques : (*préciser*)
-
- Aménagements d'examens
- Aménagements de cursus
- Autre aménagement :
-

ATTENTION : Toute permutation de TD ou TP requiert un justificatif témoignant de votre impossibilité à vous rendre aux enseignements sur les créneaux horaires qui vous ont initialement été affectés (ex : emploi du temps de travail, horaires de crèches, garderie, plannings d'entraînements sportifs, etc...)

La décision sera notifiée, par courriel, à l'adresse étudiante

Le Signature de l'étudiant,

Avis du Responsable de la scolarité

favorable défavorable

Motif:

.....
.....
.....
.....

Clermont-Ferrand, le

Signature du responsable de la scolarité (nom, prénom, qualité)

Avis du Responsable de formation

favorable défavorable

Motif:

.....
.....
.....
.....

Clermont-Ferrand, le

Signature du responsable de formation (nom, prénom, qualité)

Décision du Directeur de Composante

accorde n'accorde pas

Motif du refus :

.....
.....
.....
.....

Clermont-Ferrand, le

Signature du Directeur de Composante (nom, prénom)

Année universitaire

REGIME SPECIAL D'ETUDES : CONTRAT PEDAGOGIQUE

Nom : **Prénom :**

N° Etudiant :

Adresse :

Téléphone :

Composante :

Diplôme :

Année : Semestre :

- Aménagement d'emploi du temps : permutation de TD ou TP (modalités à préciser au verso)
- Aménagement d'emploi du temps : dispense d'assiduité aux TD (modalités à préciser au verso). Les épreuves de contrôles continus sont remplacées par des examens terminaux à la fin du semestre.
- Aménagements pédagogiques spécifiques : (*préciser*)
- Aménagements d'examens (modalités à préciser au verso)
- Aménagement de cursus
- Autre aménagement :

Fait à Clermont-Ferrand, le en **3** exemplaires*

Signature de l'étudiant
(nom, prénom)

Signature du Responsable de formation
(nom, prénom, qualité)

* étudiant, Responsable pédagogique et scolarité composante

Aménagement d'emploi du temps : choix d'un groupe de TD ou TP

Matière concernée (UE*, EC*)	Créneau horaire initial d'affectation	Créneau horaire d'affectation après aménagement

Aménagement d'emploi du temps : dispense d'assiduité aux TD

Matière concernée (UE*, EC*)	Date(s) et horaire(s) concerné(s) par la dispense

Aménagement d'examens conformément aux MCCC votées en CFVU

Matière concernée (UE*, EC*)

* UE : Unité d'enseignement, EC : Elément constitutif (matière)

Aménagement de cursus

Année en cours	UE	
Année n+1	UE choisies	
Année n+2	UE choisies	